TOULOUSE transports urbains la cgt Régie Tisséo
www.cgt-tu-toulouse.fr

Le journal des traminots



N°313

07/03/ 2025

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

NAO 2025



Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires pour l'année 2025, **La CGT-TUT** vous communique son cahier revendicatif :

- Augmentation de la valeur du point à **5%**.
- Complément salarial intégré au coefficient.
- Retour de la prise en charge de la mutuelle à **82%** par l'employeur.
- Création d'une prime d'encaissement vérificateur.
- Ouverture des Négociations sur les conditions de travail des conducteurs.
- Déclenchement de la prime tardive à **21H00.**
- Augmentation du temps de récupération pour la prime samedi et dimanche.
- Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant.
- **1** jour de repos supplémentaire tous les **5 ans** d'ancienneté, réduit à **4 ans** pour les travailleurs de nuit.

Lors de la 1ère réunion NAO (le 25/02) une présentation nous a été faite avec des chiffres en hausses (206 millions de validations) chiffres jamais atteints auparavant !!

C'est notamment, le résultat de notre travail : les travailleurs, celles et ceux qui créent les richesses!!

Prochaine réunion le 13/03/25…

Conditions de Travail: Évolution rentrée 2025

Lors du CSE du 21 février 2025, la Direction nous a présenté l'évolution du réseau à compter du 1er septembre 2025:

⇒ **Linéo 12** :Borderouge-Rangueil , avec **une offre soirée** (suppression de la ligne 36).

⇒ **Ligne 19** :Borderouge-Roseraie **avec une offre soirée**.

⇒ **Ligne 23** : Refonte de la ligne avec un parcours Jeanne d'Arc/La Terrasse dans un premier temps. Dés la réouverture des allées de Limayrac (fin 2027) le terminus se fera à la Cité de l'Espace.

⇒ **Ligne 37** :Refonte de la ligne avec un parcours Jolimont/Ramonville (Jolimont, Coquille, Limayrac, Firmis, Tahiti, Gonin, Clément Ader, Enac, Ramonville)

⇒ **Linéo 7** : UPS/Saint-Orens Piscine **avec une offre soirée** (suppression de la ligne 78).

⇒ **Ligne 152 : Réintégrée à l'Épic.**

⇒ **Ligne 29** : Jeanne d'Arc avec terminus unique à Fonbeauzard-Mermoz (abandon de Lycée Aucamville).

⇒ **Ligne 85** : L'offre est en cours de construction avec une desserte du Quartier Las Fonsés/Villeneuve Tolosane sur son parcours actuel.

⇒ **Ligne 76 :**En attente d'une éventuelle modification d'itinéraire.

La postulation spécifique pour cette énième restructuration débutera le 31 mars 2025.Comme nous l'avons demandé lors du dernier CSE, espérons que le service Méthode aura préparé les TM avant cette échéance car rappelez vous « ***qu'ils sont les copilotes de l'exploitation, qu'ils pilotent les TM, les plannings en action, pour que tout roule, au quotidien*** **»!!!??? comme ils se définissent** (cf. calendrier de l'avent).



La CGT informe ce service, que sur le terrain, derrière le volant, ce ne sont pas des pilotes, mais bien au contraire, heureusement, des conducteurs qui demandent juste à avoir le temps nécessaire pour effectuer leur mission de service public en toute sécurité.



En CSE, quand le Directeur nous informe de la réintégration de la 152 au sein de l'Épic, la CGT a demandé pour quelles raisons ? Celui-ci est resté évasif sans vraiment répondre…!!??

La sous-traitance aurait-elle des limites comme source d'économie, destructrice de notre régie!!!???

La CGT réaffirme que le recours à la sous-traitance dégrade la qualité du service public en créant des emplois précaires indignes de bonnes conditions de travail et de vie. Ce ne sont pas les nouveaux embauchés à TISSÉO qui ont quitté des groupes comme Alcys, France TAD, Transdev, Kéolis...qui contrediront les écrits CGT !

Cela ne permet pas non plus aux salariés de la Régie TISSEO Voyageurs de vivre dans la sérénité face à cette menace permanente de voir disparaitre l'essentiel de leur mission.

La CGT a toujours combattu la sous-traitance et continuera à œuvrer pour la réintégration des lignes sous traitées à Tisséo.

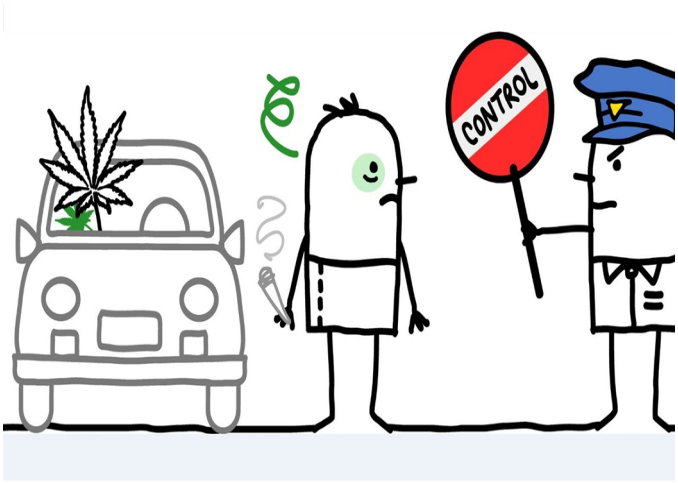
<u>Rappel :</u> 48 lignes gérées par Tisséo Voyageurs et 115 lignes sous-traitées.

MOINS DE LIGNES=MOINS DE CONDUCTEURS=MOINS D'AGENTS DE MAITRISE=MOINS DE MÉCANICIENS CAR MOINS DE BUS=MOINS D'ADMINISTRATIFS CAR MOINS DE TRAMINOTS=MOINS DE VÉRIFS ET AP… Etc…Etc

Avec une fin du CSP (Contrat Service Public) en 2029 et à l'horizon 2028 avec l'arrivée de la 3 ème ligne de métro, la future restructuration accentuera la PRIVATISATION partielle, à savoir continuer à sous traiter la quasi-totalité des lignes de banlieue et garder seulement à TISSÉO Voyageur les Linéo et quelques lignes intra muros. Le pire serait une PRIVATISATION TOTALE du réseau avec toutes les conséquences néfastes que cela engendrerait aussi bien d'un coté social que salarial.

TW va encore dire que la CGT est alarmiste. **NON**, la CGT s'interroge et s'inquiète du devenir des salariés de la Régie et a bien peur malheureusement, encore une fois, d'avoir raison trop tôt.

Contrôles Stupéfiants et Alcool



Suite à l'accident mortel de bus survenu le 31 janvier 2025 dans l'Eure et Loire, le Ministère des transport a fait mettre en place des contrôles de stupéfiants et alcool sur tout le territoire.

Le dépôt de Bus de Langlade a été contrôlé le 7 février 2025. La Direction a très vite mis en place une réunion CSSCT pour en discuter et surtout préparer un calendrier de mis en place de ces contrôles.

Le mardi 11 février c'est tenu la première réunion avec un membre de chaque organisation syndicale du CSSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail) pour la prévention des addictions au sein de l'entreprise.

La Direction veut lutter contre toutes les addictions de tous types (alcool, stupéfiants, jeux, sexe, nourriture…)

Dans le contexte actuel, la Direction veut prioriser le contrôle de stupéfiants et de l'alcool .Pour cela il faudra modifier le Document unique et le règlement intérieur .

Avant tout contrôle, il faut que la prévention soit mise en place et que chaque salarié ait toutes les informations et la possibilité d'en parler et d'échanger lors des différents ateliers mis en place:

⇒ Campagnes d'informations (flyers, affiches, message sur intranet…)

⇒ Stages ou réunions de sensibilisation

⇒ Référents addictions (employés ou agent de maîtrise..)

⇒ Journées spécifiques

Il faut savoir que tout ce travail en amont va prendre plusieurs mois et qu'aucun contrôle n'aura lieu au sein de l'entreprise par nos propres agents. cela n'empêchera pas les contrôles effectués par les services des forces de l'ordre.

Une fois que la période de sensibilisation, d'information aura eu lieu, des tests de dépistage seront mis en place de façon gradué :

⇒ Les salariés seront informés de la date exacte du test

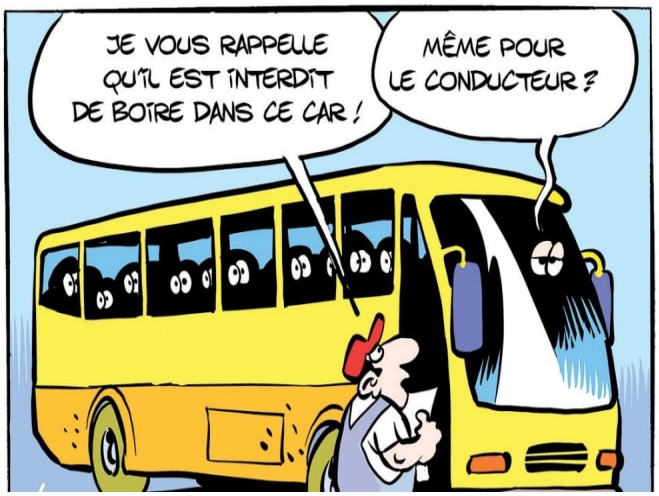
⇒ Les salariés seront informés de la semaine du test

⇒ Les salariés seront informés du mois du test

⇒ Tests aléatoires sans information

Seul les agents de maitrises habilités et formés par un organisme extérieur seront habilités à faire les tests.

Il est bien sur évident que la CGT veillera à ce que cela s'applique dans des règles bien précises en protégeant aussi le salarié du regard ou de l'expression des autres...



PRÉAVIS N°2503

Préavis de grève

Suite à la phase de négociation préalable, le syndicat CGT a déposé un préavis de grève le 17 février 2025, du 23 février 2025 au 31 décembre 2025 pour l'ensemble du personnel et a été reçu, dans ce cadre, le 20 février 2025.

Revendication :

- La CGT vous demande de revoir les critères d'attribution des RF suite au nouveau mode de pose des RF

En complément des éléments indiqués dans le relevé de conclusion qui a suivi la réunion du 07 février 2025, la réponse suivante a été apportée par la Direction :

La Direction rappelle les décisions évoquées en CSE et les réponses apportées dans la note d'information n°052/25 aux personnels de conduite et d'encadrement suite à l'ensemble des questions remontées par les différentes OS.
Afin que les conducteurs ne soient pas pénalisés par leur roulement, les repos sont ajoutés au critère 1. Par ailleurs, le critère 1 prend en compte les CAM au même titre que les CA, les équipes réalisées, réserves, relèves, stages, RT, RF imposés sur le roulement, les repos et les accidents de trajet, maladie professionnelle, congés maternité et paternité ainsi que les périodes militaires.
Les congés posés (RF) par l'agent ne sont pas pris en considération pour permettre plus d'équité entre ceux qui en posent et permettre également une rotation sur le critère 1.

Lors de cette négociation avec la Direction , La CGT a obtenu que soit rajouté dans le critère 1 , la prise en compte des CAM (congés annuel maladie). À juste titre.

Reste les congés posés (RF) par l'agent qui ne sont pas pris en compte dans le critère 1 !! La CGT considère que ces RF sont le résultat du travail effectué par l'agent qui en ayant fait des heures supplémentaires ou travaillant les week-end n'a volé personne en étant bien présent au travail !!

LA CGT regrette aussi que la base de ce système donne la priorité à celui qui a effectué au jour de la demande, le volume le plus important de journées travaillées sur les 3 mois clôturés par la paye.

Ce qui veut dire que celui qui est en bonne santé sera prioritaire sur un agent qui aura été, malheureusement, absent pour maladie grave ou pas.